

## SUITE À UNE SAISINE DES DÉPUTÉS SOCIALISTES, L'OCDE OUVRE UNE PROCÉDURE À L'ENCONTRE DE SHEIN !

Ce 14 novembre, la cellule française de l'OCDE a annoncé l'ouverture d'une procédure à l'encontre de l'entreprise SHEIN, multinationale chinoise de l'habillement, afin d'examiner son respect des règles internationales et des lois françaises. Cette procédure fait suite à une saisine des députés socialistes et apparentés le 20 juin dernier.

SHEIN est devenue l'emblème de la "hard fast fashion". Chaque jour, ce sont près de 8000 références nouvelles qui sont disponibles en ligne, à des prix défiant toute concurrence. Chaque jour, ce sont aussi des milliers de travailleuses et travailleurs chinois qui s'épuisent avec des cadences de travail infernales pour satisfaire cette demande. Chaque jour, ce sont des milliers de vêtements dont la fabrication et l'expédition à travers le monde impactent durablement notre environnement.

Ainsi, le 20 juin dernier, Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle et Boris Vallaud, député des Landes, ont - au nom des députés socialistes et apparentés - saisi l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques), afin qu'elle lance une procédure pour évaluer les activités de SHEIN.

Après une collecte d'enquêtes et de recherches réalisées par des ONG, associations, journalistes, élus politique, autour de l'activité économique de SHEIN, nous considérons en effet que la fabrication et la chaîne d'approvisionnement des produits que SHEIN commercialise en France ne respectent pas les droits humains, l'environnement ni l'intérêt des consommateurs.

Ce 14 novembre, le Point de Contact National (PCN) français de l'OCDE a donné un avis positif à notre saisine afin de vérifier la bonne application de ses "principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales" !

À partir d'aujourd'hui, une procédure s'ouvre à l'encontre de l'entreprise SHEIN. Nous y participerons afin que SHEIN se conforme aux règles internationales et qu'elle applique le droit français, notamment la législation relative au devoir de vigilance.

La loi sur le devoir de vigilance, portée en 2017 par Dominique Potier et les députés socialistes, oblige les multinationales établies en France à prévenir les atteintes graves aux droits humains et à l'environnement de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs partout dans le monde.

Cette innovation française a inspiré une directive européenne qui doit être adoptée dans les semaines à venir. Elle deviendra ainsi un nouvel instrument juridique mis au service de la lutte contre l'esclavage moderne et la protection de nos communs écologiques.

